

**Cahier Spécial des Charges
Smals-BB-001.032/2015- EU
Racks et câblage**

ERRATUM

1. Point 2.3.4. du cahier des charges :
Les offres doivent parvenir au pouvoir adjudicateur le 27 octobre 2016 à 14 heures au plus tard.
2. Point 2.3.5. du cahier des charges :
L'ouverture des offres aura lieu le 27 octobre 2016 à 14 heures.
3. Points 3.4.4.1., 3.4.4.2., 3.4.5.1. et 3.6.5.3 du cahier des charges :
Les soumissionnaires peuvent également proposer les RAL 7047 (en alternative au RAL 7035) et 9011 (en alternative au RAL 9005).
4. Point 3.6.5.3. du cahier des charges :
Les soumissionnaires peuvent proposer un système de marquage autre que la gravure, pour autant qu'ils apportent la preuve que le système de marquage proposé soit inaltérable dans le temps.

